
**Arrêté ministériel accordant l'enregistrement d'armoiries
de personnes physiques ou d'associations familiales**

Extrait

A.M. 22-01-2025

M.B. 10-02-2025

Par arrêté ministériel du 22 janvier 2025, pris en application du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personnes physiques ou d'associations familiales, la Communauté française a procédé à l'enregistrement des armoiries suivantes :

181. M. Claude EEKLAER, né à Charleroi le 07 mars 1955 : parti d'argent et d'azur au chêne arraché fruité de quatre pièces de l'un en l'autre, le fût accosté de deux mains affrontées posées en fasce, de l'un à l'autre.

Devise : UN COUP D'AVANCE, en lettres d'argent sur un listel d'azur.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature.